



Mouvement de la Condition Paternelle Vaud

Avenue Rumine 2, 1005 Lausanne

IBAN CH18 0900 0000 7028 6579 9

[info@mcpv.ch](mailto:info@mcpv.ch)

[www.mcpv.ch](http://www.mcpv.ch)

Permanence téléphonique 7/7 09h00-17h00 : 021 353 30 50

# Papas-news

*Edition de décembre*

**2025**

## *Billet d'un membre du MCPV*

Le dernier Edito de juin relatait très justement les travers et les lourdeurs du système juridique suisse. Il y a lieu de rappeler que la loi suisse sur la famille date de 1907 et est appliquée depuis 1912. Elle a été écrite par des juristes nés et forgés dans un système social qui voulait que maman s'occupe des enfants à la maison pendant que papa travaille. Les choses et les mœurs ont changé, le système juridique n'a pas évolué : il continue de favoriser le lien mère-enfant au détriment du lien père-enfant. En qualité de père, nous devons TOUT étayer dans notre argumentaire, TOUT prouver, TOUT justifier... et TOUT sera passé au crible des services en charge de décortiquer nos crises familiales souvent épineuses, afin de trouver la petite faille qui fera douter de notre probité. Pendant ce temps, la parole des mères de nos enfants sera souvent prise comme parole d'Evangile et en de très rares cas remise en question. Sous forme de témoignage et sans aucune prétention de détenir la vérité absolue, je donne ici trois pistes à exploiter qui permettent d'étayer nos propos et prendre le dessus lors de audiences en Tribunal. La première traite d'attitudes personnelles, les suivantes sont à faire proposer par nos avocats et relèvent du bon usage que nous pouvons faire du système.

1. Être totalement transparent et droit en restant cohérent tout au long des démarches entreprises est garant de crédibilité. Nous sommes gagnants en nous montrer pro-actif et foncièrement collaborant avec les services et personnes auxquels nous sommes confrontés, sans jamais montrer une quelconque forme d'agressivité, sans jamais vouloir donner de leçons, et en restant toujours et uniquement factuel. Ne pas hésiter à prendre des notes et à faire répéter les propos des interlocuteurs afin qu'ils soient clairement entendus ou compris, et dans tous les cas, mettre l'intérêt de l'enfant avant son propre intérêt.
2. Demander une expertise psychiatrique familiale. C'est une procédure relativement longue et coûteuse que le Président du Tribunal peut ordonner, qui va lui proposer un discours d'experts qui va bien au-delà des appréciations des AS de la DGEJ, discours de professionnels, sur lequel il pourra s'appuyer pour trancher. Dans mon cas, cette expertise a permis de mettre les mots de professionnels en confirmation de mon argumentaire. Le discours de la DGEJ a radicalement changé après sa publication... Et le Président du Tribunal a suivi.
3. Demander la nomination d'un avocat-curateur pour les enfants. Cet avocat a également un coût mais va avoir la charge de défendre les intérêts de ou des enfant(s), hors de l'intérêt des parents. C'est une voix complémentaire et indépendante qui va dans le sens de l'intérêt de l'enfant et qui sera écoutée. Dans mon histoire, cet avocat-curateur aura été très nettement le porte-parole de mes ados et de leurs difficultés, un contrepied à l'argumentaire énoncé par leur mère et relayé initialement par la DGEJ.

**Que la force soit avec vous tous !**

# *L'incontournable Stand des Pères Noëls Bleus*

*Notre traditionnel stand des Pères Noëls Bleus s'est bien déroulé, à Lausanne comme d'habitude, dans une ambiance festive de fin d'année. Malgré un peu de pluie, il a rencontré un joli succès et beaucoup de personnes se sont intéressées à notre mouvement. Un grand merci aux membres qui sont venus nous prêter main forte !*



## *Initiative pour un congé familial*

***Initiative populaire fédérale « Une société et une économie fortes grâce au congé parental (initiative pour un congé familial) »***

Canton	Ville/Localité	Coordonnées publiques	Signature de l'initiative		Signature de la contre-initiative	
			Date de remise	Adresse	Signature et timbre	Date de remise
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						
19.						
20.						
21.						
22.						
23.						
24.						
25.						
26.						
27.						
28.						
29.						
30.						
31.						
32.						
33.						
34.						
35.						
36.						
37.						
38.						
39.						
40.						
41.						
42.						
43.						
44.						
45.						
46.						
47.						
48.						
49.						
50.						
51.						
52.						
53.						
54.						
55.						
56.						
57.						
58.						
59.						
60.						
61.						
62.						
63.						
64.						
65.						
66.						
67.						
68.						
69.						
70.						
71.						
72.						
73.						
74.						
75.						
76.						
77.						
78.						
79.						
80.						
81.						
82.						
83.						
84.						
85.						
86.						
87.						
88.						
89.						
90.						
91.						
92.						
93.						
94.						
95.						
96.						
97.						
98.						
99.						
100.						
101.						
102.						
103.						
104.						
105.						
106.						
107.						
108.						
109.						
110.						
111.						
112.						
113.						
114.						
115.						
116.						
117.						
118.						
119.						
120.						
121.						
122.						
123.						
124.						
125.						
126.						
127.						
128.						
129.						
130.						
131.						
132.						
133.						
134.						
135.						
136.						
137.						
138.						
139.						
140.						
141.						
142.						
143.						
144.						
145.						
146.						
147.						
148.						
149.						
150.						
151.						
152.						
153.						
154.						
155.						
156.						
157.						
158.						
159.						
160.						
161.						
162.						
163.						
164.						
165.						
166.						
167.						
168.						
169.						
170.						
171.						
172.						
173.						
174.						
175.						
176.						
177.						
178.						
179.						
180.						
181.						
182.						
183.						
184.						
185.						
186.						
187.						
188.						
189.						
190.						
191.						
192.						
193.						
194.						
195.						
196.						
197.						
198.						
199.						
200.						
201.						
202.						
203.						
204.						
205.						
206.						
207.						
208.						
209.						
210.						
211.						
212.						
213.						
214.						
215.						
216.						
217.						
218.						
219.						
220.						
221.						
222.						
223.						
224.						
225.						
226.						
227.						
228.						
229.						
230.						
231.						
232.						
233.						
234.						
235.						
236.						
237.						
238.						
239.						
240.						
241.						
242.						
243.						
244.						
245.						
246.						
247.						
248.						
249.						
250.						
251.						
252.						
253.						
254.						
255.						
256.						
257.						
258.						
259.						
260.						
261.						
262.						
263.						
264.						
265.						
266.						
267.						
268.						
269.						
270.						
271.						
272.						
273.						
274.						
275.						
276.						
277.						
278.						
279.						
280.						
281.						
282.						
283.						
284.						
285.						
286.						
287.						
288.						
289.						
290.						
291.						
292.						
293.						
294.						
295.						
296.						
297.						
298.						
299.						
300.						
301.						
302.						
303.						
304.						
305.						
306.						
307.						
308.						
309.						
310.						
311.						
312.						
313.						
314.						
315.						
316.						
317.						
318.						
319.						
320.						
321.						
322.						
323.						
324.						
325.						
326.						
327.						
328.						
329.						
330.						
331.						
332.						
333.						
334.						
335.						
336.</td						

## *Stands*

Les dates de nos prochains stands sont indiquées sur notre site internet [www.mcpv.ch](http://www.mcpv.ch)

Venez nous rendre visite et, pourquoi pas, rejoignez notre équipe car nous cherchons toujours des forces supplémentaires ! L'ambiance est sympathique et les échanges sont toujours enrichissants, que ce soit avec les « passants » et parfois les politiciens.

## *Papa contact*

**Nyon, le 1<sup>er</sup> mardi du mois, à 20h15, à la Maison de Quartier, ch. de la Redoute 12, avec Alexandre et Antoine ;**

**Lausanne, le 2<sup>e</sup> lundi du mois, à 20h, à Rumine 2, avec Bernard et Flavio ;**

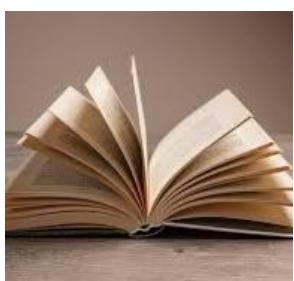
**Yverdon, le 3<sup>e</sup> lundi du mois, à 20h, au ch. des Roseyres 13 A, avec Denis et Cédric ;**

**Renens, le 4<sup>e</sup> mercredi du mois, à 20h, à la Maison du Peuple, avec Georges et Andreas.**

**Attention changement de jour pour Monthevy :**

**Monthevy, le 3<sup>e</sup> mardi du mois, à 19h30, au café du Valais, avec Antoine et un animateur valaisan**

## *Bibliothèque*



Nous vous rappelons que le MCPV possède plusieurs livres intéressants, dont celui de Carlos, « Au nom de l'amour, aliénation parentale et détention », de B. Luizzi, « Les Intouchables, le dictat des mères, à l'usine des bâtards », et d'autres encore, même informatifs.

**En cas d'intérêt, c'est volontiers que nous vous les prêtons. Un simple appel suffit... (Permanence 021 353 30 50).**

## *Un brin d'espoir ...*

- Le Conseil fédéral veut moderniser la procédure en droit de la famille.
- Désamorcer plus rapidement les conflits grâce à des procédures rapides et simples.
- La résolution amiable des conflits renforce la relation entre parents et enfants.

Une séparation ou un divorce est souvent une étape éprouvante pour tous les membres de la famille. En particulier, les enfants ne doivent pas souffrir des conflits persistants entre leurs parents, mais pouvoir entretenir une relation solide avec chacun d'eux. C'est pourquoi le Conseil fédéral veut régler dans la loi et renforcer le recours à des méthodes de résolution des conflits dans les procédures familiales. Une solution élaborée et acceptée en commun conduit généralement à une relation plus stable et moins tendue entre les membres de la famille. En outre, Le Conseil fédéral considère que l'interdisciplinarité joue un rôle capital et doit être garantie par l'implication d'experts de différentes disciplines, par exemple des psychologues ou des travailleurs sociaux.

*Le comité du MCPV vous souhaite de passer de belles fêtes ! Que 2026 vous apporte espoir, bonheur et sérénité !*

